Image not found or type unknown

# les enfants veulent changé de mode de garde, que faire si le pap

Par **gentille05**, le **25/03/2012** à **10:58**

Bonjour,

je suis divorcé depuis 2007 avec une garde alternée, qui se passé très bien ayant eu un changement de situation dans les deux partie, nous avons fait une convention temporaire le temps de repasser en jugement convention à la quel nous nous sommes tenu comme un vrai jugement, dans cette convention le papa demander la garde alterné 1 an sur 2, moi j'ai pris la décision de laisser libre choix à nos enfants de leur lieu de résidence pour ne pas qu'il se sente imposé leur vie, et que si 1 an sur 2 leur convenaient je ne m'y opposerai pas. Seulement mes enfants ayant choisie de passer cette année avec moi 2011 2012 pour réfléchir car la garde alterné ne pouvant plus s'effectuer, ils ont décidé de finir leur années de collège ici soit 2 ans et de voir par la suite comment leur avenir scolaire aller se passer pour prendre une decision adapter. Mais voilà mon ex mari s'y oppose dans le sens ou il estime qu'ils ont prit trop de temps à prendre une décision clair et objective. Il veut donc une garde alternée 1 an sur 2.

Mon problème est que moi je ne suis pas contre se mode de garde si mes enfants sont aussi pour, mais ce n'est pas le cas et je ne veux rien leur imposer, mon ex mari à prit un avocat pour se défendre moi je ne sais pas quoi faire dois je en prendre un? car il sait que dans tout les cas j'irai dans le sens des enfants. Il m'a dit je ne veux pas la guerre avec toi car tu n'es pas contre mais j'ai peur de me défendre tout seul devant le juge. Donc j'ai demander si il été possible que les enfants soient représenter, c'est possible mais leur père ne veut pas. Je suis bloqué que pouvez vous me conseiller?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés